**TERMES DE REFERENCES POUR L’EVALUATION DU PROGRAMME**

**« PLATES FORMES MULTIFONCTIONNELLES POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE »**

(*Financement Bill et Melinda Gates 2008/2012)*

1. **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé situé en Afrique de l’Ouest ; il couvre une superficie de 274.200 km². Sa population, estimée à 14.017.262 habitants, se caractérise par: (i) une forte proportion de ruraux (77,3 %) vivant dans quelques 8.663 villages de moins de 5.000 habitants ; (ii) une prédominance des femmes (52%) et ; (iii) un taux d’accroissement démographique élevé (3,1% en 2006). L’évolution démographique est caractérisée par une forte croissance urbaine de 5.5 %/an ; ce qui indique bien que la ville est devenue la destination privilégiée des populations rurales. Cependant, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est demeurée élevée et cela, en dépit de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) sur les périodes allant respectivement de 2000 à 2003, puis de 2004 à 2010. La proportion de pauvres qui était de 44,5% en 1994 se situe encore en 2009 à 43,9%. La pauvreté touche davantage les femmes que les hommes.

Aussi, trois régions continuent d’enregistrer en 2009 des incidences de pauvreté supérieures à 50% ; il s’agit de la région du Nord (68,1% de pauvres), la région de l’Est (62,2% de pauvres) et la région de la Boucle du Mouhoun (56,0% de pauvres).

En ce qui concerne la pauvreté énergétique[[1]](#footnote-1), la situation du pays est caractérisée par un faible niveau de consommation d’énergie par habitant, moins de 180 kep (kilo équivalent pétrole). Cette consommation est répartie comme suit par source d’énergie : (i) 85,5% de biomasse; (ii) 12,36% d’hydrocarbures; et (iii) 1,6% d’électricité.

Toutes ces raisons justifient le programme PTFM dont le but est d’améliorer la promotion du développement socio-économique, d’un tissu de micro-entreprises rurales gérées par les femmes, et d’un accès aux services essentiels de base pour les populations rurales, à travers des services énergétiques modernes et fiables.

1. **OBJECTIFS DU PROGRAMME PTFM/Gates**

Le PNUD a bénéficié en décembre 2007 d’un important financement de 18,9 millions de dollars de la Fondation Bill & Melinda Gates en vue de l’extension du Programme PTFM comme modèle réussi de la réduction de la pauvreté et d’autonomisation des femmes en Afrique de l’Ouest. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d’implanter au total 600 nouvelles PTFM au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal entre 2008 et 2011.

Ce programme vise à mettre en place des agro-entreprises rurales durables et réplicables en Afrique de l’Ouest en vue d’accroître les revenus des petits exploitants ruraux, notamment ceux des femmes.

Le programme repose sur trois objectifs complémentaires :

* Permettre aux petites exploitantes agricoles d’augmenter et de diversifier leurs revenus en mettant en service 600 agro-entreprises PTFM au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.
* Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, y compris l’extension de la technologie, des options de financement et de la gestion des connaissances à l’appui de la mise en œuvre de programmes nationaux de plates-formes multifonctionnelles.
* Permettre aux Etats d’améliorer leurs programmes PTFM en regroupant les meilleures pratiques éprouvées sur le terrain en modèles d’agro-entreprises rurales susceptibles d’être répliqués et vulgarisés à travers toute l’Afrique de l’Ouest et d’autres pays d’Afrique. Inséré dans le programme national existant depuis 2004, le financement Bill et Melinda Gates a permis au programme d’implanter au Burkina Faso 200 nouvelles PTFM (sur les 600 prévues dans les 3 pays bénéficiaires). Le financement Gates a été mis en œuvre depuis la fin de la première phase (2004/2009) et dans la seconde phase 2010/2015. Prévu de 2008 à 2011, il s’est étendu d’une année supplémentaire (jusqu’en fin 2012), compte tenu du démarrage tardif lié à la mise en place du projet sur l’ensemble des composantes ; les projets Mali et Sénégal n’ayant démarré qu’en Septembre 2008.
1. **OBJECTIFS ET MANDAT DE L’EVALUATION**

 **3.1 Objectifs de l’évaluation**

Dans le cadre du partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates, le financement 2008/2011 a été étendu jusqu’en décembre 2012. Il est prévu de conduire une évaluation en fin 2012. Une telle évaluation externe et indépendante entre en droite ligne des principes du PNUD en matière de transparence, de redevabilité, d’apprentissage et d’accès amélioré à l’information au cours de la mise en œuvre des projets et programmes.

L’évaluation initiée par le PNUD a pour objectifs principaux de :

* Apprécier le niveau de résultats obtenus par rapport aux objectifs visés par le projet et déclinés dans le document de projet ;
* Tirer les leçons tant positives que négatives de l’expérience du programme ;
* Formuler des recommandations pour informer la suite du programme;
* Apprécier le partenariat entre le PNUD et la Fondation Bill & Melinda Gates et les axes possibles d’amélioration si l’expérience devrait être poursuivie.

Le travail de la mission d’évaluation finale permettra au Gouvernement et au PNUD d’avoir une appréciation objective des résultats atteints et de la pertinence de la conception du programme.

 **3.2 Conception et stratégie du Programme**

Il s’agira pour les évaluateurs de :

* Evaluer la pertinence de la conception du programme en tenant compte des objectifs de la politique gouvernementale en matière de promotion des services énergétiques au moment de sa formulation et actuellement ;
* Apprécier si le problème que le programme était censé résoudre était clairement identifié et si l’approche proposée était appropriée ;
* S’assurer que les bénéficiaires du programme étaient bien identifiés et leurs besoins pris en compte (notamment ceux des femmes) ;
* Vérifier que les objectifs et les produits étaient définis en termes précis et vérifiables ;
* Examiner l’adéquation entre les objectifs et les moyens (humains, matériels et financiers) mis à la disposition du programme ;
* Apprécier le cadre institutionnel dans lequel le programme est inséré et la cohérence ou la complémentarité des interventions du programme avec celles des autres partenaires au développement ;
* Evaluer le rapport coût/efficacité de la conception du programme.

**3.3 Exécution du programme** :

Il s’agira pour les évaluateurs de :

* Tirer les leçons tant positives que négatives du programme ;
* A la vue des résultats, la mission pourra porter une appréciation sur les mesures proposées et leurs effets ;
* Apprécier la qualité et la régularité du suivi et de l’appui de toutes les parties concernées (Gouvernement, PNUD) ;
* Evaluer l’efficacité et l’efficience de la mise en œuvre et de la gestion du programme (performances d’exécution) ;
* Identifier et apprécier les facteurs ayant facilité ou entravé le déroulement normal des activités du programme ;
* Evaluer le niveau de réalisation budgétaire par rapport au financement acquis ;
* Evaluer la pertinence, l’efficacité et le rapport coût/efficacité des formations données aux bénéficiaires des formations ;
* Apprécier le degré d’implication des bénéficiaires notamment celui des femmes dans l’exécution du programme ;
* Recueillir l’opinion des groupes cibles sur le programme ;
* Formuler des recommandations d’activités ou de mesures pour la suite à donner au Programme
* Et toute autre question pertinente, susceptible d’éclairer le Gouvernement, le PNUD et la Fondation Gates sur les résultats du projet.

**3.4 Résultats**

Il est demandé à la mission de :

* Procéder à une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus en fin de programme par rapport aux résultats escomptés et par rapport aux objectifs visés par le projet ;
* Apprécier les perspectives de durabilité des approches ou actions menées avec une attention particulière sur celles du crédit, de la formulation et de la sélection des projets de suivi-évaluation ;
* Déterminer les changements/effets positifs et négatifs, prévus ou non sur les bénéficiaires qui sont attribuables au programme ? Est-ce que les changements observés sont à même de conduire à l’impact visé ?
* Formuler les activités ou mesures à recommander pour informer la suite du programme.

La performance du programme sera mesurée à partir des objectifs et du cadre logique du programme.

1. **MODALITES D'EXECUTION DE L'EVALUATION**

La mission travaillera en étroite collaboration avec le bureau pays du PNUD, les services techniques intéressés du Gouvernement et tous les autres partenaires impliqués et bénéficiera de l'appui de la Coordination Nationale du Programme PTFM. Elle aura également à s'entretenir avec les bénéficiaires (femmes prises de façon individuelle et groupements de jeunes et de femmes, partenaires du programme).

Les documents suivants seront mis à la disposition de la mission :

* Les documents essentiels de politique générale du Gouvernement : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable, Stratégie de Développement Rural (horizon 2015) ;
* Documents de programme (PRODOC phase 1 et 2);
* Plans de travail annuels 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ;
* Rapports et documents produits
* Documents produits par le programme (rapports d'activités et rapports de mission sur le terrain) ;
* Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage ;
* Rapports d'avancement et d'évaluation interne ;
* Rapports d'évaluation interne et à mi-parcours ;
* Procès-verbaux des réunions ;
* Documents permettant d’apprécier les aspects relatifs à la gestion financière et aux procédures de programmation et de suivi aux différents niveaux (local, national régional).

L’équipe d’évaluation devra rencontrer l’ensemble des parties prenantes : le Ministère de l’Economie et des Finances (tutelle du Programme National PTFM), le Programme National PTFM et ses partenaires, le PNUD et ses partenaires.

**4.1 Produits d’évaluation**

***Note d’orientation méthodologique****:* Elle indiquera la méthodologie à utiliser et le chronogramme détaillé de la mission. Plus particulièrement cette note d’orientation méthodologique indiquera comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de : méthodes proposées, sources de données et procédures de collecte des données.

***Rapport d’étape de l’évaluation****:* un rapport d’étape prenant en compte les conclusions préliminaires et proposant des recommandations sera rédigé et transmis au PNUD après les visites de terrain et les rencontres avec les parties prenantes. Le chef de l’équipe d’évaluation sera en charge de consolider les contributions de son équipe et de prendre en compte les commentaires reçus.

***Rapport final d’évaluation****:* Sous la responsabilité du chef de l’équipe d’évaluation, un rapport provisoire intégrant tous les commentaires reçus sur le rapport d’étape sera transmis au commanditaire qui le transmettra à toutes les parties prenantes. Après l’atelier de validation, et intégration des commentaires, la version finale du rapport, en format électronique sera transmise au commanditaire (PNUD) avec les différentes recommandations priorisées et une indication de leur mise en œuvre en vue d’améliorer la gestion du projet.

Le rapport final d’évaluation intégrant un résumé sera traduit en français et en anglais.

1. **ORGANISATION DE LA MISSION**

**5.1 Composition de l’équipe d’évaluation**

Dans son offre, l’organisation devra spécifier la composition de l’équipe qui va concevoir et gérer l’évaluation. A titre indicatif, l’équipe d’évaluation sera composée d’un expert international et d’un expert national.

L’expert international, en tant que chef d’équipe, sera le premier responsable de la mission d’évaluation et du contrôle de qualité à tous les niveaux. L’équipe d’évaluation doit être indépendante vis-à-vis des organisations qui ont été impliquées dans l’élaboration, l’exécution ou le conseil concernant un aspect de l’intervention qui fait l’objet de l’évaluation.

Les profils requis sont ci dessous décrits :

**Chef d’équipe :** expert international en évaluation et gestion de projets

* Formation supérieure universitaire (3ième cycle) en développement international, économie, socio-économie ou d’un diplôme équivalent ;
* Expérience professionnelle pertinente d’au moins 10 ans dans l’évaluation des projets et programmes de développement en Afrique ;
* Connaissance approfondie des méthodes et procédures de supervision et d’évaluation de projets et programmes ;
* Expérience dans la conduite de différents types d’évaluation (processus, effets, impacts) dans la sous région ouest africaine ;
* Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l’approche genre ;
* Capacité d’analyse organisationnelle avérée ;
* Compétences en gestion d’équipe d’évaluation et des aptitudes rédactionnelles en français et en anglais seront des atouts ;
* Expérience des interventions du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales et périurbaines en Afrique

**Membres de l’équipe** : 1 expert national en évaluation et gestion de projets

* Formation supérieure universitaire (master) en développement international, économie, socio-économie ou d’un diplôme équivalent ;
* Expérience professionnelle pertinente d’au moins 7 ans plus précisément dans le domaine de l’évaluation des projets et programmes de développement en Afrique ;
* Expérience dans la conduite de différents types d’évaluation (processus, effets, impacts) dans la sous région ouest africaine ainsi que dans l’utilisation de méthodologies participatives ;
* Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l’approche genre ;
* Capacité d’analyse organisationnelle avérée ;
* Expérience des interventions du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales et périurbaines au Burkina Faso ;
* Excellentes aptitudes rédactionnelles en français et en anglais seront un atout.

**5.2 Calendrier prévisionnel**

L’évaluation sera organisée en octobre 2012, la mission s’étendra sur une période de 30 jours et inclura 15 jours de mission sur le terrain dans les zones d’intervention du projet.

Le processus de l’évaluation comportera les étapes suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités** | **Durée/Période** | **Responsables** |
| Transmission documents et liste des parties prenantes  | Signature contrat | PNUD |
| Revue documentaire et briefing avec le PNUD  | 2 jours | Equipe d’évaluation |
| Préparation note d’orientation | 2 jours | Equipe d’évaluation |
| Mission de terrain et entretien avec les parties prenantes | 15 jours | Equipe d’évaluation  |
| Préparation rapport d’étape et transmission au PNUD | 2 jours | Equipe d’évaluation |
| Prise en compte remarques, précisions et commentaires et envoi du rapport provisoire de l’évaluation | 5 jours | Equipe d’évaluation |
| Présentation du rapport provisoire aux parties prenantes  | 2 jours | Equipe d’évaluation et principales parties prenantes  |
| Validation du rapport provisoire |  | PNUD |
| Envoi du rapport final (incluant un résumé) en versions française et anglaise  | 2 jours | Equipe d’évaluation |

Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif le nombre de jours ouvrés à donner à chaque membre de l’équipe d’évaluation et la période durant laquelle il sera engagé dans le processus d’évaluation.

1. **PROCESSUS DE SELECTION**

Le PNUD invite les organisations éligibles à soumettre une proposition technique et financière pour fournir les services demandés. Elles peuvent s’associer avec des consultants pour renforcer leurs qualifications.

L’organisation qui conduira l’évaluation sera sélectionnée conformément aux règles du PNUD L’examen des candidatures prendra en compte les compétences techniques des organisations, leur expérience dans des missions similaires et leur capacité à s’acquitter de la mission.

1. **RESPONSABILITE**

Bien que la mission ait toute la liberté de discuter avec les autorités concernées sur toute question relative à sa tâche, elle n'est pas autorisée à prendre des engagements au nom du Gouvernement et/ou du PNUD.

1. « La pauvreté énergétique peut être ainsi définie comme l’absence de choix suffisants permettant un accès à des services énergétiques adéquats, abordables, fiables, efficaces et durables en termes environnementaux en vue de soutenir le développement économique et humain (Reddy, 2000). » Extrait Livre Blanc CEDEAO [↑](#footnote-ref-1)